



SOCIETE SAS ES FORMATION CONTRÔLE

ZA LE FLACHER – 07340 FELINES

Tel : 07.49.50.61.70 -- Mail : esformationcontrôle@outlook.fr

NDA : 84070147307 -- N° Activité : 953.653.144

N° TVA : FR25 953 653 144 -- R.C.S : AUBENAS B

PROGRAMME DE FORMATION CONDUITE DES CHARIOTS A CONDUCTEUR PORTÉ

Selon la recommandation de l'INRS R489

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Permettre aux salariés novices ou expérimenté de se former ou d'actualiser leurs connaissances liées à la conduite et aux règles de sécurité relatives chariots automoteurs de manutention à conducteur porté selon la recommandation CACES® R489 Cat. 1A à 7.

MODALITE D'ACCES

Inscription préalable Minimum 48 heures avant le début de la formation par retour de convention signée.

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre la formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC :

Toute personne amenée à conduire des engins de chantier, débutante ou souhaitant obtenir le CACES®.

Pré-requis : Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé de 18 ans minimum

Expérience professionnelle requise : NON

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✓ Identifier les différentes catégories de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté et leurs caractéristiques.
- ✓ Lire et interpréter un abaque de charges afin d'utiliser le chariot dans le respect de ses capacités.
- ✓ Identifier les principaux risques liés à l'utilisation des chariots, ainsi que les règles de sécurité et d'exploitation applicables.
- ✓ Réaliser les vérifications de prise de poste et s'assurer de l'adéquation du chariot à l'opération à effectuer.

CONTENU (CONFORME À L'ANNEXE 2 DE LA RECOMMANDATION R489) :

THEORIE :

- Connaissances générales et réglementation applicable ;
- Technologie et principaux types de chariots de manutention ;
- Catégories CACES®
- Notions élémentaires de physique et stabilité des chariots ;
- Risques liés à l'utilisation des chariots et règles de sécurité ;
- Exploitation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
- Vérifications d'usage et mise en sécurité en fin de poste.

PRATIQUE :

- Prise de poste et vérifications du chariot ;
- Conduite en sécurité et réalisation des manœuvres ;
- Opérations de manutention et mise en situation pratique ;
- Fin de poste et mise en sécurité du chariot ;
- Entretien quotidien et maintenance de premier niveau ;
- Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires : lunettes, gants, chaussures de sécurité, gilet fluorescent et pantalon.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

FORMATION THEORIQUE :

- Alternance d'apports théoriques par le formateur à travers des exposés, échanges et exercices de groupe ;
- Partage d'expériences et retours d'expérience des participants ;
- Démonstrations et explications des principes de sécurité et d'utilisation ;
- Vérification des acquis tout au long de la formation ;
- Remise d'un livret de formation aux participants.

PRATIQUE :

- Mise en situation en groupe
- Chaque stagiaire réalise des exercices pratiques et des manœuvres sous la supervision du formateur
- Chaque exercice est accompagné des consignes, observations et corrections pédagogiques du formateur.
- Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression pédagogique les indications et corrections du formateur.

DUREE : 14H (recyclage) ou 21h (en initiale)

HORAIRE : 8H30-12H00 / 13H30-16H00

EFFECTIF : 6

SUIVI -ÉVALUATION

Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation en cas de réussite aux examens. Tests CACES® chariots à conducteur porté en Sécurité (Examens théoriques et pratiques selon la Recommandation R489) ou équivalent. Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : Enquête de satisfaction.

SANCTION VISEE :

Certification d'Aptitude à la Conduite de Chariots en Sécurité (CACES®) pour les chariots à conducteur porté conforme à la recommandation.

Certificateur : Institut National de Recherche sur la Sécurité « INRS »

Code RS : Cat. 1A : 6866 – 1B : 6867 – 2B : 6868 – 3 : 6869 – 4 : 6871 – 5 : 6870 – 6 : 6872 – 7 : 6873

Date Echéance Enregistrement : 31/10/2029

Document en date du 07/07/2026 V05